



**Demande de contrôle d'un projet**

ZA Sequer Nevez  
29120 PONT L'ABBE

**DEMANDE FORMULEE PAR : (Adresse de correspondance)**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_  
Tel fixe : \_\_\_\_\_ Tel Portable : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

**CARACTERISTIQUES DU PROJET :**

**LIEU D'IMPLANTATION DU PROJET**

Commune : \_\_\_\_\_ Code Postal : \_\_\_\_\_  
Rue ou Lieu dit : \_\_\_\_\_  
Référence cadastrale de la parcelle concernée (section et n°) : \_\_\_\_\_  
La parcelle a-t-elle fait l'objet d'un certificat d'Urbanisme ?  Oui  Non Si oui, indiquer le n°: \_\_\_\_\_  
Le projet est-il lié à un Permis de Construire ?  Oui  Non Si oui, indiquer le n°: \_\_\_\_\_

**CARACTERISTIQUES DE LA FUTURE INSTALLATION**

**CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION** *Cocher les cases correspondantes*

- Résidence principale       Résidence secondaire       Location permanente       Location saisonnière  
 Maison individuelle       Immeuble collectif       Local professionnel       Groupement d'habitation  
 Construction neuve       Rénovation de l'immeuble       Réhabilitation de l'ANC seul

Nombre de Pièces Principales:  Nombre d'équivalent-habitant (EH) :

**Pièce principale** : Pièce destinée **au séjour** ou **au sommeil**, **fermée**, supérieure ou égale à **7 m<sup>2</sup>** et dont plus de **7 m<sup>2</sup>** à plus de **2.3 m de hauteur sous plafond** et disposant **d'une ouverture donnant sur l'extérieur**.

Existe-t-il un puits ou forage déclaré dans un rayon de moins de 35 m par rapport au dispositif envisagé ?  Oui  Non  
Est-il utilisé pour la consommation humaine ?  Oui  Non

**CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION PREVUE**

**Filières classiques :**

Prétraitement :      **Volume fosse** :  m<sup>3</sup>  
Traitement :      Tranchées d'infiltration **longueur totale** :  mL      Terre **surface** :  m<sup>2</sup>  
Filtre à sable **surface** :  m<sup>2</sup>

**Filières agréées** : (Micro station, filtre compacte zéolithe, coco, laine de roche, phyto-épuration, autres ...)

Modèle :  n° d'agrément :  Equivalents Habitants :

**Le choix définitif de la filière devra être approuvé par le bureau d'étude pour obtenir l'avis du SPANC.**

Le projet comporte-t-il un rejet au Milieu Hydraulique Superficiel ?  Oui  Non

## CONCEPTEUR DU PROJET (Bureau d'études, Architecte, Maitre d'œuvre,...)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_  
Tel fixe : \_\_\_\_\_ Tel Portable : \_\_\_\_\_ Fax/E-mail : \_\_\_\_\_

## **ENGAGEMENT DU DEMANDEUR**

Le propriétaire soussigné, certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus et s'engage à :

- **ne pas entreprendre de travaux avant l'approbation du dossier par le Service Public d'Assainissement Non Collectif. Le propriétaire devra présenter l'attestation de conformité à l'entreprise qui réalise les travaux. Aucun chantier ne sera contrôlé sans cette attestation.**
- réaliser l'installation d'assainissement dans son entier, conformément à la réglementation en vigueur et au projet tel qu'il aura été autorisé ;
- prévenir le SPANC chargé du contrôle de l'assainissement non collectif dès le début des travaux et avant le recouvrement des dispositifs au **02 98 82 73 34** ou **par mail [anc29@saur.com](mailto:anc29@saur.com)** (délai maximum de 48h)
- maintenir ensuite en bon état de fonctionnement l'installation par un entretien régulier et à régler les sommes relatives aux différents contrôles (conception, réalisation, périodique,...), prévues par le règlement du service.

**IMPORTANT** : le contrôle de conception (validation de l'étude de sol) sera facturé 106,91 euros TTC (tarif 2024) et le contrôle des installations neuves ou réhabilitées (contrôle de bonne exécution des travaux et de la contre-visite dix mois après l'achèvement des travaux) sera facturé 227,60 euros TTC (tarif 2024)

## **PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT A LA DEMANDE**

- Un plan de situation au 1/25 000<sup>ème</sup>
- Un extrait cadastral représentant l'environnement proche, habitations voisines, puits, forages, ruisseaux, etc...
- Un plan de masse au 1/500<sup>ème</sup> représentant l'habitation ainsi que l'implantation du dispositif d'assainissement préconisé
- Un plan intérieur de l'habitation avec la représentation des pièces par niveau (Rdc, étage, etc...)
- Un profil hydraulique en long et/ou à plat
- Une étude de sol et de définition de la filière
- Autorisation(s)/dérogation(s) nécessaire(s) au projet (traversée de voirie, rejet milieu superficiel, dérogation aux limites réglementaires).

**IMPORTANT : Dossier complet à déposer en mairie (1 seul exemplaire) pour signature. La mairie se charge par la suite de transmettre celui-ci à la SAUR.**

Fait à :

Le :

Signature du concepteur

Signature du demandeur

Visa de la mairie (date de réception et cachet)